



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réforme

Question écrite n° 75068

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie, aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur le rapport sénatorial d'information, de M. Pierre Hérisson, intitulé « Télécommunications : la réforme 5 ans après ». Le rapporteur partant du constat que nombre d'acteurs locaux souhaitent que l'Etat élabore enfin une cartographie précise des réseaux déjà déployés, ainsi qu'un recensement des sites utilisables (par exemple carte des points hauts) pour fixer l'environnement dans lequel interviennent les collectivités locales et éviter redondances et gaspillages, propose pour lever toute incertitude juridique et financière et harmoniser sa mise en oeuvre, que les modalités d'application de l'article L. 1511-6 du code général des collectivités territoriales doivent être précisées d'abord par décret en Conseil d'Etat, puis, ensuite, éventuellement par une circulaire d'application (et non l'inverse), cette dernière étant prise après une réelle concertation avec les acteurs concernés, au premier rang desquels les collectivités locales qui financent les projets. Il souhaiterait connaître sa position sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75068

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie, PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1854